

Ciné- Revue de disques

CONSTITUTION D'ETOILE

PUCINI: Turandot, opéra en trois actes — Birgit Nilsson (soprano); Turandot, Françoise Corelli (1<sup>re</sup> Prince Calia); Renata Scotta (2<sup>e</sup>); Lu; Bonnard Giustolisi (Chahar); Fierro; Orchestre et chœur de l'Opéra de Rome; Direction: Francesco Molinari-Pratesi (Angelet, Cl. 3671), album de trois disques stéréo, avec libretto.

REVUE DE DISQUES

Plus ou moins que Tehélli et Schwartzkopf, Angelet a déjà fait avec Turandot, avec la Callas (avec ses atouts et ses failles ordinaires). Mais en fait c'est l'ensemble qui compte, si l'on veut le "passage chinois". L'orchestre est bon, le chœur est excellent. Les accents favorisent les voix d'hommes, un peu trop, et la prise du son est bonne, mais pas toujours cristalline.

BEUVEILLE

Beuveille: Vous souvenez-vous de Puccini (AR) à 2,30. Amour à la sudolante (AR) à 1,30. 420, 750. Amour à la sudolante à 1,30. 500. Vous souvenez-vous de Puccini (AR) à 2,30. Amour à la sudolante à 1,30. 500. Amour à la sudolante à 1,30. 500.

BIENVEILLE

BIENVEILLE: Vous souvenez-vous de Puccini (AR) à 2,30. Amour à la sudolante (AR) à 1,30. 420, 750. Amour à la sudolante à 1,30. 500. Vous souvenez-vous de Puccini (AR) à 2,30. Amour à la sudolante à 1,30. 500.

Arts

LA FENIERE — "Un Otagé" pièce de Brendan Behan à 9 h. p.m. (samedi et dimanche).

Convocations

ASSOCIATION DES HOPIAUX PRIVES — congrès au Château Frontenac à 9 h. a.m.

SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE

— soirée de l'amicie au motel des Lauréolites. Côté soirée marque le début des fêtes du Canada français.

DIMANCHE

GRAND SEMINAIRE — congrès Lacordaire ayant pour thème: "Abstinent, éducateur de la sobriété".

VILLE VANIER

— dîner marquant le jubilé d'Or de la ville à l'école Notre-Dame du Canada, à 6 h. p.m.

TRUST ROYAL — Photo prise lors de la cérémonie d'ouverture d'un nouveau bureau d'épargne du TRUST ROYAL, à la Place Laurier, à St-Joy, Québec, qui a coupé le traditionnel ruban. M. Kenneth A. White, vice-président exécutif du Trust Royal, a ouvert le premier compte d'épargne au nom de la petite Margaret Graves âgée de 10 ans, petite-fille de M. et Mme Louis Gravel. M. Maurice Forget (à gauche sur la photo), vice-président senior de la compagnie, a également pris part à la cérémonie qui a eu lieu en présence de nombreuses personnalités du monde des ventes immobilières. Notons qu'il existait déjà, depuis 1963, un service immobilier de la compagnie dont le bureau était autrefois moins important que celui qui vient d'être ouvert. Le Trust Royal a complété dans maintes autres bureaux d'épargne. Il existe une agence de Trust Royal à Québec depuis 1911 et, actuellement, c'est M. Charles C. de Léry qui en assure la gerance. (Photo: "L'Action", par Marcel Lafore)

Cote de l'or

LONDRES PC — Cote de l'or d'un fin argent américain au marché libre de l'européen: \$35.14-2 à l'achat et \$35.16-2 à la vente.

Prix de l'once Troyes d'or à la Bourse londonienne des métaux: \$35.15-2, 251 shillings, 10-12 pence.

AVIS LEGAL

C. A. N. A. D. A. PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

DANS LA COUR SUPÉRIEURE

LU MULLAND, Demandeur, vs. PAUL & JEAN MARTIN, Défendus.

AVIS PUBLIC

Les deux membres et affectés consistant en la photo, devant le conseil consultatif du Trust Royal pour la ville de Québec, qui a coupé le traditionnel ruban.

AVIS DE VENTE

M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

AVIS DE VENTE

AVIS DE VENTE: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

AVIS DE VENTE

AVIS DE VENTE: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

AVIS DE VENTE

AVIS DE VENTE: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

AVIS DE VENTE

AVIS DE VENTE: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

AVIS DE VENTE

AVIS DE VENTE: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

AVIS DE VENTE

AVIS DE VENTE: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

AVIS DE VENTE

AVIS DE VENTE: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

AVIS DE VENTE

AVIS DE VENTE: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

FRUITS ET LEGUMES

MONTREAL PC — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 9h, ce matin au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection du ministre de l'Agriculture et de la colonisation, 201 est boulevard Crémazie, Montréal.

Pommes: McIntosh, atmosphère contrôlée, 8 cellules, 5 livres, \$3.75, en cellules de fantaisie \$4 à \$4.25 le carton.

Asperges: 27 à 28 la livre. Betteraves: \$1.00 à \$1.25 la douzaine de paquets.

Chicorée: \$1 à \$1.25 la douzaine.

Choux fleurs: \$3 le bouquet, les 12 cellules de 10 onces.

Laitue: en feuilles \$1, Boston et Romane \$2 les deux espèces, le chéri, \$1.75 à \$2 en cageot de 18.

Navets: no 1 en sacs de 50 livres \$6 à \$6.25, grand \$5.50 à \$4, petit \$6.75.

Oignons: du printemps 65 à 75 la douzaine de paquets.

Persil: 75 la douzaine de paquets.

Pommes de terre: no 1 à \$1.60 les 50 livres.

Radis: 65 à 75 la douzaine de paquets.

Rhubarbe: 35 à 40 la douzaine.

LOI SUR LA PAILLITE

LOI SUR LA PAILLITE: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

PROVISEUR DE LA VENTE

PROVISEUR DE LA VENTE: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

BUREAU DE LA VENTE

BUREAU DE LA VENTE: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

Hôtel de Ville

Hôtel de Ville: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

DEMANDE DE SOUMISSIONS: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

Des soumissions dans les

Des soumissions dans les: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

Des soumissions pour travaux

Des soumissions pour travaux: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

Des soumissions pour travaux

Des soumissions pour travaux: M. et Mme Louis Gravel, 2239 Avenue Royale, Québec, Qué.

Cours des denrées

MONTREAL PC — Cours des denrées transmis à Montréal hier par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Oeufs: prix moyens en carton, une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants, extra gros 51.5, A-gros 48.5, A-moyen 42.1, A-petits 35.5.

Fromage: livré à Montréal, circ. arrivages courants, québécois blanc en gros 42, coloré 42-1.

Poudre de lait décaféiné: procédé par évaporation no 1 en sacs: 18 à 19, procédé par roulage no 2 en sacs: 13 à 12, procédé par lait de beurre pour nourriture 12-1-2 à 13-1-2.

Dividendes

Par la Presse Canadienne The Craig Bit Co. Ltd, 2 cent, 15 juillet, inscription 30 juin.

Dominion Textile Co. Ltd, \$1.75 l'action privilégiée, 25 cent, 15 juillet, inscription 23 juin.

Hudson Bay Mining and Smelting Co. Ltd, 85 cents, 12 septembre, inscription 12 août.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CLUB AUTOMOBILE DE QUÉBEC

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

ANGLO-CANADIAN PULP AND PAPER MILLS, LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par action a été déclaré sur les capital-actifs de la compagnie et sera payé le 15 juillet 1966, aux actionnaires dûment inscrits dans les registres de la compagnie le 23 juin 1966, à l'heure de la fermeture.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS DE DIVIDENDE: Avis est, par les présentes, donné que le dividende de \$3.75 par

ARTS ET SPECTACLES

CHRONIQUE

Par Jean Royer des arts

Notre chanson à Paris

Gilles Vigneault est à Paris. Il n'a pas voulu le dire aux journalistes... il y est allé faire des disques...

Si vous voulez savoir pourquoi Vigneault et d'autres ne participent pas aux "Olympiades" du music-hall de Franco Coquatrix...

Et je crois que Vigneault a fort bien fait de ne pas participer à un spectacle de groupe à l'Olympia...

Que ceci ne discrédite pas les participants québécois à ces "Olympiades". Car, on le sait, Monique Leyrac, Claude Gauvreau, les Feuilles et...

D'autre part, Monique Leyrac commence d'être un peu connue, grâce à l'émission Musicorama qu'elle a faite, avec Vigneault, à l'Olympia toujours.

Notre chanson à Paris se fraye d'ailleurs un chemin qui sera certainement bien défriché dans un an ou deux.

On voit les disques de Lévillée, de Monique Leyrac et des chansons de Vigneault. On parle de Pauline Julien dans des magazines et revues artistiques.

Surtout : la chanson française mis à part Ferré (qui remplit Bobino à tous les soirs), Jacques Brel, Brassens de deux ou trois années, la chanson française se meurt.

Du moins, c'est l'impression que m'a laissée un récent spectacle à l'Olympia de Paris. J'y ai vu une Juliette Gréco extraordinaire de présence et d'intensité d'émotion...

Quant au reste du spectacle, il présentait quelques numéros de music-hall de bonne venue, mais aussi un jeune groupe de chansonniers devant qui nos "Quatrevingt" et nos "Cailloux" auraient fait plus que bonne figure.

Tout cela pour dire que notre chanson va très bien merci. Et qu'elle a des chances d'être bien reçue à Paris.

Prix d'Europe à Monique Gendron

Mlle Monique Gendron, une Montréalaise de 24 ans, a remporté, jeudi après-midi, le 55e Prix d'Europe décerné par l'Académie de Musique de Québec.

Mlle Gendron vient de terminer ses études au Conservatoire du Québec, section orgue et emploiera la subvention de \$5.000 qui accompagne le Prix pour poursuivre en Europe ses études pendant deux ans.

Mlle Gendron participera au concours international de musique de Munich, du 6 au 12 septembre prochain.

Le concours du Prix d'Europe groupait six concurrents, quatre organistes et deux pianistes. M. Eric Poci, pianiste, a obtenu une mention spéciale de la part du jury choisi par l'Académie de Musique de Québec.

Mlle Gendron était l'élève du réputé organiste canadien Bernard Lagace.

Reservations : 872-2424

Stratford FESTIVAL de CANADA 1966

94ème semaine 8 juin - 8 octobre

THÉÂTRE DU FESTIVAL

Troupe du Festival de Stratford dans les pièces de William Shakespeare Henry V

BILLETTS DISPONIBLES Matinée : 22 juin Soirée : 24 juin

Henry VI

BILLETTS DISPONIBLES Soirées : 20, 22 juin

Twelfth Night

BILLETTS DISPONIBLES Soirées : 21, 23 juin

Concerts du Festival

BILLETTS DISPONIBLES Vend. : 5 août Sam. : 23, 30 juil. ; 6, 27 août Dim. : 10, 31 juil. ; 7, 28 août

THÉÂTRE AVON

Troupe d'Opéra du Festival de Stratford dans l'œuvre de Mozart Don Giovanni (en anglais)

BILLETTS DISPONIBLES Ouverture le 8 juil.

The Dance of Death

BILLETTS DISPONIBLES Ouverture le 19 juil.

Royal Winnipeg Ballet

BILLETTS DISPONIBLES Ouverture le 16 août

la fenière CE SOIR — 9h. DEMAIN — 9h. "Un Otage"

de Brendan Behan

Samedi le 18 juin à 8h, 30 p.m. AU PALAIS MONTCALM

GEORGES GUÉTARY

la grande vedette internationale de la chanson, du cinéma et de l'opérette...

Egalement au programme Carole Cloutier et Guy Thivierge PALAIS MONTCALM

Billets : \$3. - 3.75 - 2.50 \$2. - 1.75 - 2.50 - 2.25 2.00 - 1.50

"Les Gesteux" ou théâtre à trois pour tous

Par Jean Royer

"Les Gesteux". C'est le nom que l'on donne aux comédiens, en Gaspésie. C'est aussi le nom que se sont donné Yves Massicotte, Louis de Santis et Monique Miville-Deschênes, pour faire la tournée des théâtres de la province, en commentant par Québec.

"Les Gesteux". C'est un nom qui leur va bien, à ces trois comédiens qui ressemblent bien à ces troubadours qui allaient divertir les rois et les peuples par leurs gestes et leurs chansons.



• "LES GESTEUX": Yves Massicotte, Monique Miville-Deschênes et Louis de Santis.

"Les Gesteux", c'est un nom que seul un Félix Leclerc pouvait trouver, lui qui reste notre grand troubadour, avec son théâtre populaire et ses chansons. Avec son "P'tit bonheur" et les autres.

D'ailleurs, dans les quinze ou vingt théâtres qu'ils visiteront, "Les Gesteux" présenteront du Félix Leclerc.

L'an dernier, Monique Miville-Deschênes, Yves Massicotte et Louis de Santis avaient présenté "Le p'tit bonheur à trois", c'est-à-dire des sketches de Félix et le tour de chant de Monique. Cette formule de divertissement à trois a si bien réussi qu'elle devait se répéter.

Et voilà pourquoi "Les Gesteux".

L'an dernier : 48 représentations partout en province. Et huit représentations avec grand succès : à l'Églogue de Montréal, s'il vous plaît ! C'est un bilan assez convaincant. Qui semble d'ailleurs vouloir se répéter cette année, selon les prévisions du spécialiste des "chiffres", Louis de Santis.

Mais cette année, le trio présente du nouveau. "Les Gesteux" proposeront des textes inédits de Félix Leclerc. Écrits spécialement pour eux cet hiver. Du Félix Leclerc fantaisiste, satirique, savoureux et plein de la poésie de l'âme populaire.

Quatre sketches où défilèrent dix-neuf (19) personnages bien en vie et bien de chez nous. Si je calcule bien, ça fait une moyenne de six personnages et un tiers pour chacun de Gesteux. Mais le metteur en scène et décorateur Yves Massicotte, qui sera "Les Gesteux". Avec cet amour et ce sens du théâtre fantaisiste et divertissant que possèdent Massicotte et de Santis. Avec Monique Miville-Deschênes aussi. Qui non seulement jouera dans les sketches, mais donnera son tour de chansons. D'une poésie vraie et forte, à l'écoute du pays et de la mer. D'une voix qui porte ces refrains de la terre



• MASQUES sans BERGAMASQUES — Le metteur en scène et décorateur des Gesteux, Yves Massicotte, a façonné une huitaine de masques caractérisant les personnages des nouveaux sketches de Félix Leclerc, joués à trois.

compte à tout prévu. Il a façonné, en bon artisan de théâtre, une huitaine de masques qui caractériseront autant de personnages. Pour le sketch intitulé "L'intérieur", principalement. Où défient l'ours, la Centenaire, le Curé et bien d'autres devant un intervieweur qui cherche à élucider le mystère de "Jos de Matane", d'une longueur de trente pieds, découvert un beau jour !

Un autre sketch de Félix Leclerc s'intitulera "Procès pour rire" et sera une adaptation de la farce du troisième acte des "Temples". Et nous rendra comédien peut-être de l'injustice causée à cette grande pièce de Félix Leclerc, morte trop vite l'hiver dernier à Montréal et que l'on reprendra sans doute dans quelques années en s'étonnant de n'en avoir pas salué l'importance en temps et lieu de création.

Et puis, ce sera "Les Gesteux". Avec cet amour et ce sens du théâtre fantaisiste et divertissant que possèdent Massicotte et de Santis. Avec Monique Miville-Deschênes aussi. Qui non seulement jouera dans les sketches, mais donnera son tour de chansons. D'une poésie vraie et forte, à l'écoute du pays et de la mer. D'une voix qui porte ces refrains de la terre

et de sel comme la source dit le printemps au bout de l'hiver.

Où "Les Gesteux", qu'on les appelle partout. Pas seulement en Gaspésie. L'aventure commencera à Québec. Au Théâtre Populaire Petit Champlain. Le petit théâtre le plus sympathique de la province de Québec, me répètera cent et une fois Louis de Santis. "La vraie boîte à chansons de relaxation où l'on peut présenter un spectacle réunissant chansonnier et théâtre de divertissement", complète-t-il.

Nou seulement de Santis aime l'atmosphère du Petit Champlain, situé dans le vieux quartier historique, mais sans doute se souvient-il des succès du "P'tit Bonheur à trois", l'été dernier.

Il compte bien les renouveler avec les sketches inédits de Félix et le nouveau tour de chansons de Monique.

Ce n'est d'ailleurs pas l'enthousiasme qui manque le plus à Louis de Santis et aux autres Gesteux. Et en tout cas, Yves Massicotte sera là pour le geste, et Monique Miville-Deschênes pour la chanson. Deux fois les soir, à compter de mercredi prochain. "Les Gesteux" seront en ville. Et Félix avec.

Le créateur rectifie lui-même sa démarche La critique est prétentieuse Denys Morisset

(Une entrevue de Jean Giroux) Denys Morisset. Peintre par vocation et tradition culturelle. Photographe par goût. Voyageur par nécessité d'apprendre. Sans barbe. Le geste large, la parole facile qui livre une opinion personnelle, dans des mots colorés. L'inquietude qu'il transpire en désir de combattre à peu près toutes les structures qui "étouffent l'expression". Il croit en une cité de l'homme, et il attend l'avènement de ce monde meilleur. En affirmant bien haut sa vérité "parce qu'il n'a pas peur du lendemain". Denys Morisset, où la conviction qu'on réussira un jour à donner sa place à l'artiste.

"Le problème, c'est l'état de la civilisation. L'artiste n'est pas intégré à la société parce que ce qu'il produit n'est pas une denrée essentielle. Financièrement, il n'existe pas; pour vivre, il acceptera à moitié, de 3 à 5, et perdra en même temps ses énergies, son temps, ses moyens, et il cessera de produire. S'il refuse de mourir, il risquera de mourir de faim. L'artiste n'a pas de statut social".

Denys Morisset voudrait résoudre ce problème de l'existence de l'artiste par une meilleure information, pour que le public apprenne à connaître l'artiste, surtout pour qu'il sache combien il en a besoin.

"Si l'artiste n'est pas intégré, il peut le devenir, c'est-à-dire se sentir psychologiquement, émotionnellement membre de la société qui lui renvoie son reflet. La société sent le besoin de l'artiste, elle achète sa production; lui, il peut produire davantage et en paix".

Il ajoutera que si l'artiste est marginal, c'est que le besoin, ici, est fort mitigé. "Ceux qui ont les moyens financiers, les médecins, les avocats et les autres dépensent six mille dollars pour une automobile, mais devant un tableau de cent dollars, ils refusent de compromettre leur argent. C'est inabordable".

Il ne reste plus qu'à attendre que les choses se transforment. Et pour que cette transformation s'effectue, il faudrait que l'information le permette. C'est l'autre cheval de bataille de Denys Morisset.

"La critique, ici, augmente en quantité, mais pas en qualité. C'est la conséquence de l'augmentation du marché, c'est une augmentation organique. La critique, la vraie critique, est inexistante; elle est faite par des gens qui aiment, mais qui

ne connaissent rien, qui sont sans compétence. La critique, celle dernière qui est fautive par définition, est prétentieuse et vide. On devrait se limiter alors à l'information objective sans tendance, surtout dans le secteur des arts plastiques. Pour la musique et le théâtre, il y a quand même des observateurs qui peuvent rendre un jugement d'interprétation, donner une note d'appréciation, ce qui est très valable, s'ils ne peuvent faire une vraie critique. Pour les arts plastiques, ce n'est peut-être pas le rôle des quotidiens, mais des revues spécialisées. Malheureusement,

ces revues ne remplissent pas non plus la fonction de véritable critique". Critiquer, dit Denys Morisset, c'est aller plus loin, c'est expliquer comment une oeuvre est faite, pourquoi, ce qu'elle signifie, rigoureusement, en interprétant le symbole, en lisant le tableau comme on lit une page écrite. "Critiquer, c'est analyser, à partir de connaissances approfondies et à l'aide de techniques sûres. Ce n'est pas dire si on aime, ou si c'est beau, mais, plus que cela, c'est décoder, dans un effort de compréhension, pour savoir comment l'oeuvre fonctionne, pourquoi elle est toujours vivante".

Véritable Don Quichotte, Denys Morisset ajoute que si les journaux ne peuvent faire de la critique, ils peuvent tout au moins faire de l'appréciation doublée d'une information objective et honnête. "Mais cela n'est pas toujours le cas: il y en a qui dépassent leur compétence".

Le 3 août, dans le cadre des Cours de Beauport, un concours de jeunes talents sera organisé à St-Georges. Il est évident que ces concours ne s'adressent qu'aux amateurs et plus spécialement encore aux jeunes qui n'ont pas plus de 18 ans, ou qui n'auront pas 19 ans avant le 1er octobre 1966.

Le concours est ouvert à tous les jeunes talents de la Beauport de leur choix, fut-ce une déclaration, un chant, un numéro de l'instrument de musique de leur choix tels : un orchestre, un numéro de piano ou de violon etc... À chacun suivant son goût et présentant un morceau du répertoire qui l'intéresse.

Les concurrents seront divisés en catégories amateurs; à savoir : les catégories de jeunes classiques, de jeunes modernes mimés et parés (déclamations) ainsi que les danseuses d'après art.

Des prix seront décernés aux vainqueurs pour les catégories de chants populaires, chants classiques, la meilleure déclaration au mime et pour l'exécution de la meilleure danse ou chorégraphie et le meilleur vaudeville.

Trois juges décideront des vainqueurs de ce concours amateur; leur décision sera irrévocable.

Tous les jeunes intéressés à participer à ce grand concours de jeunes talents, sont priés de s'inscrire le plus tôt possible (avant le 30 juin), et d'indiquer le numéro qu'ils présenteront ainsi que la catégorie de leur choix.

Les intéressés doivent présenter leur inscription à l'adresse suivante: concours de Jeunes Talents (cadre des Cours de Beauport), 2605, 1ère Avenue, St-Georges-Ouest, Cité de Beauport, P.Q. ou communiquer par téléphone avec Paul-André Bussières au numéro 228-2886 à St-Georges. N.B. — Une invitation spéciale est faite aux troupes d'orchestres qui ont leur début

avec un film de DON OWEN avec PETER KASTNER, JULIE BIGGS et les membres de l'Office National du Film

"MERVEILLEUX... EXCEPTIONNELLEMENT BEAU!" The New Yorker "CHOQUANT!" World Telegram "UN SUCCÈS RENVERSANT!" Herald Tribune

Version originale — Sous-titres français "DEPART SANS ADIEUX" NOBODY WAVED GOODBYE

Version originale — Sous-titres français "DEPART SANS ADIEUX" NOBODY WAVED GOODBYE

Version originale — Sous-titres français "DEPART SANS ADIEUX" NOBODY WAVED GOODBYE

AIR CLIMATISÉ

Advertisement for 'The Sound of Music' featuring Julie Andrews and Christopher Plummer. Includes text: 'Gagnant de 5 Oscars', '19e Grande Semaine', 'THE SOUND OF MUSIC', 'JULIE ANDREWS', 'CHRISTOPHER PLUMMER', 'STE FOY'.

Advertisement for the film 'Depart Sans Adieux' (Nobody Waved Goodbye) featuring Peter Kastner, Julie Biggs, and the National Film Office.

Advertisement for the film 'Depart Sans Adieux' (Nobody Waved Goodbye) featuring Julie Biggs and the National Film Office. Includes text: 'MERVEILLEUX... EXCEPTIONNELLEMENT BEAU!', 'CHOQUANT!', 'UN SUCCÈS RENVERSANT!', 'Version originale — Sous-titres français', 'AIR CLIMATISÉ'.